Officielle, dites-vous !

Des amis m'ont informé, deux jours avant, que tamazight allait être officiel dans la nouvelle mouture de la Constitution. Je n'y ai pas cru, du tout. Chat échaudé craint l'eau froide, comme on dit. J'ai émis des doutes. Car j'ai eu, comme beaucoup d'Algériens, ma dose de promesses d'un système qui a fait du déni identitaire une carte de visite. J'ai dit et répété à ces amis que je ne croirai à ce miracle qu'une fois vérifié, attesté, prouvé et certifié. Sinon, je continuerai à cultiver mes doutes.

Une fois l'information rendue publique officiellement par le pouvoir, défendue par Ouyahia, un gardien du temple, avec la ruse qu'on lui connaît, dans les trois langues en usage, s'il vous plaît. Pour l'anecdote, le patron du FLN, offusqué du choix du patron du FLN-bis, à savoir le RND, sans raison ; car il fallait à notre Président la caution d'un ponte du régime qui soit trilingue, qui reflète la réalité linguistique du pays. Une fois l'information connue, donc, beaucoup d'Algériens, amazighs particulièrement, ont crié victoire. Heureux, ils ont crié victoire, comme si la partie a été réellement mise dans la poche des acquis historiques de la cause identitaire. Je n'ai pas compris cette euphorie. Je n'ai pas compris cette rapidité à croire au miracle (au mirage ?). Il est vrai que notre désert est aride, au point où un mirage pourrait représenter une réalité. Sauf que cette réalité est trompeuse, comme l'est la promesse de ce projet de Constitution. Mais en fait, qui veut-on leurrer ?

Personnellement, je voulais regarder la chose par deux fois, avant de réagir. C'est fait ! Les bras m'en sont tombés, comme un fétu de paille. C'est quoi ça ? me suis-je dit. C'est du sérieux ? Je me suis dit, une fois suffit à notre malheur. Un article 3 bis aurait suffi normalement au pouvoir pour tenter de nous feinter. Une fois suffit, messieurs ! De grâce, barakat ! Voilà donc, tamazight est officiel ; il occupe le même strapontin constitutionnel, comme la dernière fois, en 2003. Tamazight n'est pas encore national qu'il est déjà officiel. Tout est une question d'adverbe dans la rédaction viciée des rédacteurs de cette mouture. Regardons bien les choses en face. L'arabe, qu'il faut protéger à tout prix, je me demande si ce n'est pas de lui-même, occupe royalement l'article 3, comme la dernière fois. Il règne en chef ; grand bien lui fasse. Je ne suis pas contre. Il n'est pas seulement langue nationale et officielle, il est langue officielle de l'Etat (avec un E majuscule, s'il vous plaît !). Je vois, ici, comme un pléonasme constitutionnel. Une redite. Un doublon. Un tawkid, bien arabe, celui-là. Une langue officielle est langue de l'Etat, que je sache, non ? C'est ce que j'ai appris.

Ou ai-je mal appris ? Langue officielle de l'Etat, pour faire plaisir à qui ? Pour draguer quelle tranche de la société algérienne ? A moins que vous ne vouliez dire à tamazight : «Reste tranquille, dans ton coin. Occupe-toi de ton folklore. Tu es loin de faire partie des flonflons de l'Etat. L'Etat ne veut pas de toi. Tu ne peux exprimer les passions de l'Etat, ni à l'intérieur, encore moins dans le cadre de notre diplomatie éclairée.»

Tamazight est langue officielle. Tout court ! Non, il faut attendre que la future académie unifie la langue pour qu'elle soit officiellement officielle. Ouf ! Je me rappelle de Mohand Idir Aït Amrane me dire : «S'il faut attendre encore un siècle, ou deux, nous attendrons. Mais tamazight sera national et officiel.» J'ai bondi, ce jour-là, d'impatience. Je commence à croire qu'il avait raison, le père de «KKer a mis Umazigh». A ce rythme, on fera le siècle, ou deux. Un concept nouveau vient d'être inventé par les rédacteurs de ce projet de Constitution : «l'intention constitutionnelle», car il ne s'agit que de cela. Rien d'autre ! Mais dans quel but ont-ils fait cette concession ? Il faut chercher et creuser. Il y a crocodile sous roche ! Pour contrer le MAK, ai-je entendu quelque part. Peut-être ! Pour faire passer un cinquième mandat, ai-je entendu quelque part, aussi. Certainement, puisque la loi n'est jamais rétroactive. Normalement !

Parmi mes amis qui ont cru au mirage de l'officialisation de tamazight, je leur dis que le strapontin constitutionnel, dénommé «article 3 bis» nous donnera des escarres, à coup sûr. On est loin de l'arrivée, car il faut qu'une langue unifiée sorte d'un laboratoire, un peu comme l'Espéranto, n'est-ce pas que la langue n'est qu'un ensemble de signes conventionnels, pour que tamazight devienne officiel, vraiment. Mais qui sont ces spécialistes qui vont contredire le verdict, déjà donné, par la société ? Puis, avant que ce projet ne devienne, lui, officiel que, déjà, des voix s'élèvent, ici et là, pour décrier cet article 3 bis, pas pour la même raison que moi. Que nous ! Je ne suis pas seul dans cet état d'esprit. Ceux-là, parmi eux quelques chefs de partis, nous opposent l'unité de la Nation et un danger réel pour la langue arabe, qui, elle, a l'Etat dans son giron. Ouf, rien que ça ! Un danger pour l'unité de la Nation. Procédons par syllogisme : je suis amazigh, je suis donc un danger pour la Nation. A entendre ces gens-là, je voudrais être apatride. Mais, je ne le ferai pas ce plaisir. Cette terre est mienne, aussi, n'en déplaise aux sycophantes. A vouloir trop tirer qu'elle risque de se casser, ya bani el-djazaïr.

Youcef Merahi
merahi.youcef@gmail.com

Plus loin dans ce projet de Constitution, je ne veux même me rappeler des articles, l'article 3 bis suffit à ma peine, des constantes sont mises en protection totale de la mère des lois. Y compris la langue arabe, dans ses caractères national et officiel. Sauf la langue amazighe qui ne figure pas dans le côté irrévocable de ces constantes. J'ai beau tenter de comprendre la logique des rédacteurs, je n'y arrive pas. Je suis submergé par la colère et l'impuissance.

Si ma voix porte, qu'elle touche les sommets en berne de l'amazighité. Je suis triste de ne pas être pleinement algérien. Et ce ne sont pas le cours sur Yennayer qui vont changer la donne, ni les statues de Massinissa, de Jughurta... qui vont satisfaire mon amazighité. En fait, mon algérianité !

Y. M.

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail : info@lesoirdalgerie.com

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

hlaalam@gmail.com
@hakimlaalam

11,2% ou bess !

FLN. Saâdani fait observer une minute de silence en hommage à...

... David Bowie. Forcément, entre artistes !

Comme je n'ai franchement pas le temps d'attendre la déclaration du couturier de feu Chadli... feu Smalto sur «qui a proposé quoi qui» à la démission de Bendjedid, ni de guetter non plus les révélations fracassantes de la veuve du chauffeur personnel du cuisinier de l'époque à la présidence, je vais faire avec ce que j'ai comme info vraie, recoupée, vérifiée moult fois depuis sa publication. Et cette info aucune veuve en réminiscence de souvenir, aucun ancien silencieux rallumé au secteur alternatif ne pourra venir la contredire, me l'enlever de sous ma dent : 11,2. Ne cherchez pas ce chiffre en ouverture dans vos journaux et sites électroniquement exemplaires. Vous ne le trouverez pas. Ou alors en très petit, en caractères minuscules, lilliputiens, en bas, très en bas de pages. Eh oui, le chiffre de l'augmentation du taux de chômage, c'est moins vendant que les péripéties post-chadliennes. Et pourtant, ce 11,2% vient d'être officiellement communiqué il y a quelques petites heures à peine. Rendant ridicules, pour ne pas dire franchement obscènes, les crêpages de chignon actuels sur la succession de Chadli, comment et par quelle météo elle s'est faite, est-ce que Bendjedid a démissionné de son plein gré consentant, ou alors sur ordonnance délivrée par son médecin militaire. 11,2% ! Taux de l'ONS, l'Office National des Statistiques. Je le précise, au cas où des sceptiques, des amateurs du complot permanent penseraient que je sors des statistiques de ma poche truquée. Et comme l'ONS fait bien son boulot, faire du chiffre, il en donne une autre de statistique édifiante : le taux de chômage chez les 16-24 ans atteint les... 30% ! Elle dit quoi la veuve Chadli ? Il dit quoi Nezzar ? Il dément quoi Haroun ? Il assène quoi Betchine ? Il va confirmer quoi Touati ? Et ça pèsera quoi au bout, mis sur un plateau de la balance, en concurrence avec le 11,2% et les 30% placés lourdement sur l'autre plateau de la même balance ? Il ne s'agit pas de verser dans la démagogie. D'ailleurs, à entendre Laksaci, le gouverneur de la Banque d'Algérie, nous n'avons même plus les moyens de nous payer de la démago. Il s'agit juste de considérer ce fait, prioritairement : l'Algérie, le Land-DZ a un taux de chômage à deux chiffres et des poussières, beaucoup de poussières derrière la virgule. Et le taux chez les jeunes atteint près de la moitié de cette population majoritaire. Après, une fois que tu as posé ça sur ta table, tu as le choix : t'extasier sur le refus de feu Aït-Ahmed d'un poste de Président que Nezzar jure ne lui avoir jamais proposé ou t'occuper du gros incendie social qui gagne le pays. Là s'arrête mon boulot de journaliste. Rappeler les chiffres minimisés. Pour la suite, pour les choix, voyez avec qui de droit. Ou de non-droit ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.